



## COMMUNIQUE

(11 mai 2020)

11 mai 2020. Nous y sommes. La date tant attendue, à partir de laquelle va s'amorcer de manière progressive le déconfinement, est enfin arrivée.

Les mesures de prévention et de précaution doivent malgré tout être encore scrupuleusement respectées comme cela a été rappelé par notre Gouvernement.

Nous vous rappelons ainsi que dans le but de garantir la sécurité et la santé physique de nos salariés, bénévoles, mais également de nos visiteurs, le siège du District de Provence demeurera encore fermé, a minima jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2020, sans que cela n'impacte en rien le suivi des dossiers et l'accompagnement que nous vous apportons au quotidien.

Une nouvelle évaluation de la situation sera faite à la fin du mois de mai pour une éventuelle réouverture à compter du 2 juin 2020, dès le début de la seconde phase de déconfinement, si les conditions sanitaires le permettent.

En ce qui concerne l'homologation des classements 2019/2020 pour l'ensemble des championnats départementaux, ainsi que les accessions et les descentes, tout pourrait être publié durant la dernière semaine du mois de mai ou la première semaine du mois de juin, sous réserve de la publication des éléments de la Ligue Méditerranée relatifs à ses compétitions au cours de la semaine du 18 mai.

En effet, l'ensemble des dossiers encore en instance ayant été purgés, notre Commission des Compétitions est désormais en attente de la parution des accessions et descentes des Championnats Régionaux afin de pouvoir finaliser son travail.

Autre sujet ayant été impacté par la crise liée au Covid-19, la situation financière du District de Provence et des clubs.

Au sujet des clubs affiliés, il est rappelé que conformément aux dispositions réglementaires applicables, ces derniers devaient régulariser leur second solde provisoire, arrêté au 28 février 2020, avant ce jour, soit le 11 mai 2020, sous peine d'être sanctionnés au titre de l'article 2-3 des Règlements Sportifs du District de Provence.



Toutefois, en raison de la situation particulière que nous rencontrons toutes et tous actuellement, et afin d'accompagner ses clubs dans les difficultés financières liées à celle-ci, le Comité de Direction a décidé de reporter cette échéance au 30 juin 2019.

De plus, le Comité de Direction du District de Provence précise que d'autres mesures sont actuellement à l'étude en vue de la saison prochaine, comme par exemple la mensualisation rendue obligatoire pour ses clubs, ce procédé ayant fait ses preuves depuis sa mise en place en permettant aux clubs de mieux maîtriser leurs dépenses, offrant ainsi une certaine sécurité financière.

Des précisions seront à ce titre apportées ultérieurement.

Mais les aides proposées ne se limiteront pas à cela. Elles seront illustrées par un accompagnement accru.

A ce titre, il est tout d'abord rappelé que le District de Provence met déjà en œuvre depuis plusieurs saisons de nombreuses initiatives en matière d'accompagnement et d'aides à la structuration, avec par exemple l'accompagnement dans la constitution de dossiers de subventions, permettant ainsi aux clubs de pouvoir obtenir un financement pour certains de leurs projets.

Concernant cet accompagnement dans le montage de dossiers, le Comité de Direction a décidé de mettre en place dès la rentrée 2020 un suivi un peu plus poussé, en réunissant les clubs intéressés sur des sessions de travail, selon un planning qui sera déterminé, durant lesquelles seront prodiguées des conseils pratiques et concrets, en fonction des projets de chacun, en vue de la constitution de ces dossiers de demande de subvention.

De plus, le District de Provence renouvèlera la mise à disposition de quinze volontaires en mission de Service Civique, prenant à sa charge les indemnités, répartis au sein de clubs ciblés, ayant répondu à un appel à projets, qui sera mis en ligne dans les prochains jours, sur une des thématiques suivantes :

- la promotion et le développement de la féminisation
- l'accompagnement sur le développement à l'accès du football pour tous via le Foot Loisir
- l'accompagnement sur le volet social, éducatif et citoyen du football.

Des démarches sont à ce titre actuellement en cours afin de procéder au renouvellement de l'agrément local.



Par ces premières annonces, le Comité de Direction souhaite ainsi répondre à l'inquiétude de ses clubs en rappelant que le District de Provence reste et restera engagé à leurs côtés en leur apportant tout le soutien possible, en jouant à nouveau pleinement son rôle d'instance fédérale de proximité.

Nous vous remercions pour votre confiance et la solidarité affichée.

**Le Comité de Direction**